Lorsque les ASA invisibilisent le travail!!

Paris, le 11 juin 2021

Si lors du dernier confinement, le positionnement en ASA des agent.e.s (ATEPE, APS, EJE de terrain) était clair, la situation des responsables et des responsables adjoint.e.s l'était beaucoup moins!!

En effet, nombre de responsables et adjoint.e.s ont exercé leurs missions (réunions, préparation du regroupement, présence dans les locaux de la structure pour travail administratif ...) tout en étant maintenu.e.s en ASA.

Certain.e.s responsables, adjoint.e.s ainsi que le Supap-FSU ont interpellé la DFPE sur la mise en ASA des encadrant.e.s alors mêmes qu'elles travaillaient. Mais nous constatons que l'administration reste bornée sur le maintien en 7 AAP.

En clair : l'administration ne reconnaît pas le travail effectué par les responsables et les adjoint.e.s, le minimise voire le rend invisible !!

La DFPE justifie son positionnement, en précisant qu'un.e agent.e placé.e.e en ASA reste à la disposition de son employeur et qu'un temps de travail inférieur ou égale à 7h, ne justifie pas le maintien partiel ou total des JRTT. De plus s'agissant d'un troisième confinement, le protocole serait rodé et la charge de travail minimale pour les encadrant.e.s.

Cela prouve que l'administration connaît mal le travail effectué par les responsables et les adjoint.e.s des structures.

De plus, le travail à distance, avec son matériel informatique personnel, sans accès aux logiciels habituellement utilisés est souvent une complication et un désagrément supplémentaire pour continuer d'effectuer ses missions – et qui n'est pas pris en compte ni reconnu par l'administration qui semble craindre le trop de repos accordé.

La Section Petite Enfance du Supap-FSU soutient les responsables et les adjoint.e.s dans leur demande de reconnaissance de leur travail.

En effet, à la différence des autres corps des métiers constituant l'équipe, la charge de travail des encadrant.e.s perdurent, même si les portes de la structure sont fermées au public : réunions, organisation des équipes, réalisation du planning, lien avec les équipes et les familles ...

Le protocole de fermeture des EAPE, bien connu des encadrant.e.s ne les déleste nullement de la charge mentale ni de l'épuisement qui découle de l'accueil de qualité envers les familles ainsi que de la bienveillance dans l'accompagnement des équipes.

Ces notions, bien qu'indispensables, ne se quantifient pas. La DFPE se doit d'intégrer ce principe dans sa réflexion à l'égard des responsables et des adjoint.e.s.

Le Supap-FSU demande:

- La reconnaissance du travail effectué qui passe par une prise en compte du temps de travail habituel.
- La reconnaissance du travail effectué par les responsables et les adjoint.e.s... même lors de la fermeture de la structure.
- La mise en télétravail des encadrant.e.s sur chronotime, avec le code 7TT.
 - Une prime pour l'utilisation de l'informatique personnelle.

